

ACS SECTION LES RANGIERS
 Avenue de la Gare 50
 2800 Delémont
 acs.lesrangiers@acs.ch
 Téléphone : 032 422 33 22



FORMULAIRE D'INSCRIPTION FLAINE CIRCUIT SUR GLACE

Samedi 6 janvier 2024 de 13h30 à 18h00

Délai d'inscription : 23 décembre 2023 (ou selon places disponibles)

Vos coordonnées (en lettres majuscules)

Nom																				
Prénom																				
Rue																				
Code postal						Ville														
Téléphone portable											/									
Téléphone fixe											/									
E-mail																				
N° de permis de conduire (point n°5)																				

Informations sur le véhicule (en lettres majuscules)

Voiture / marque :		Modèle :	
Assurance :		N° d'immatriculation :	
Pneus neige (oui / non) :		Pneus clous (oui / non) :	
Traction (oui / non) :		Propulsion (oui / non) :	4 x 4 (oui / non) :
Débutant (oui / non) :		Remarques :	
Expérimenté (oui / non) :			

TARIF « membres ACS toutes sections » : Fr. 230.- / Fr. 260.- « non-membres ACS »
 Assurance dommages corporelle « circuit » incluse dans ce forfait (env. Fr.21.-/ personne)

Prix, avec sa voiture privée, inscrite dans 1 groupe.
 Possibilité d'inscrire une voiture dans 2 groupes. Possible de se partager une même voiture !
2 Groupes, en alternance, de maximum 10 voitures.
 Possibilité de louer une voiture au circuit (réservation préalable au circuit de Flaine).

Pneus clous commerciaux, selon prescriptions du circuit !!! Se renseigner en cas de doute !
 Casque obligatoire dès l'hiver 2023-2024 ! Maximum 1 passager par voiture.
 Les véhicules doivent répondre aux normes d'immatriculation (antipollution et bruit).

Paiement : Banque Cantonale du Jura, Delémont : CH47 0078 9016 1297 5007 6
ACS Section les Rangiers / Avenue de la Gare 50 / 2800 Delémont.
Inscription dès réception du paiement ! Aucun remboursement dans les 30 derniers jours !

Par ma signature j'accepte les conditions du « Contrat de location du circuit », entre Monsieur Pascal ETIENNE et Monsieur Eric CARTON ! **Chacun paie sa casse...**
La responsabilité de Pascal Etienne ne sera en aucun engagée en cas d'accident !

Ecrivez la mention « LU ET APPROUVE »

DATE : SIGNATURE :

CONTRAT DE LOCATION DU CIRCUIT DE GLACE de Flaine

Entre les soussignés :

1. SARL Ecole de conduite et pilotage sur glace de Flaine E.C.P.G.F représentée par Monsieur Eric CARTON d'une part et

2. le locataire : M. PASCAL ETIENNE

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIV

M. Eric CARTON, propriétaire de E.C.P.G.F, s'engage par ledit contrat de location à mettre à la disposition du locataire désigné ci-dessus le circuit situé à Flaine destiné à la conduite sur glace :

- le samedi 6 janvier 2024 de 13H30 à 18H00

Les dispositions du présent contrat sont applicables aux locations de piste.

Par ce contrat les participants acceptent les conditions et les consignes de sécurité suivantes :

☐ Le locataire s'engage à **informer tous les conducteurs** des consignes de sécurité liées au présent contrat.

☐ Pour des raisons de sécurité seules **10 voitures simultanément** sont autorisées à rouler sur la piste.

☐ Chaque véhicule qui s'engagera sur le circuit devra être **obligatoirement assuré**.

☐ La sécurité des biens et des personnes incombe exclusivement au locataire

☐ Le locataire devra contrôler la mise en œuvre des consignes de sécurité du circuit.

☐ Tout conducteur engagé sur le circuit devra respecter toutes les consignes données par le personnel de E.C.P.G.F

☐ Tout conducteur ou personne engagé sur le circuit devra respecter les véhicules de déneigement pouvant circuler sur la piste dans les 2 sens.

☐ Aucune personne physique étrangère au groupe de location ne devra se trouver sur la piste durant la location.

☐ Tout dommage matériel ou physique causé par les véhicules du groupe amenés par le locataire sera à la charge des conducteurs. Leur responsabilité sera automatiquement engagée.

☐ La responsabilité de E.C.P.G.F ne saurait être engagée en cas de dommages physiques ou matériels pendant toute la durée de la location et de la présence sur le site des différents conducteurs.

☐ Seuls les **clous commerciaux seront acceptés**. (Définition cloutage commercial : 6 clous/dm linéaire sur la bande de roulement, dépassement des clous hors du pneumatique compris entre 1,5 et 1,8 mm).

☐ Sont Interdits :

* le cloutage type « ANDROS »

* le pneu clouté Nokian Hakkapeliitta 8 ET 9

* le pneu clouté Continental icecontact 2

☐ Conformément à la réglementation, tout véhicule devra respecter les normes applicables en matière de nuisances sonores. **Tous les véhicules doivent être équipés de pots d'échappement homologués d'origine et en parfait état**. Le filtre à air d'origine devra être conservé. Un contrôle du bruit de toutes les voitures sera fait avant l'entrée sur la piste.

☐ La direction de l'E.C.P.G.F se réserve le droit d'interrompre les locations de circuit à tout moment sans préavis si les conditions climatiques sont défavorables.

☐ La direction de l'E.C.P.G.F se réserve le droit d'interdire le circuit à tout client ou groupe dont les agissements peuvent nuire à la sécurité d'autrui ainsi qu'à toutes personnes ne respectant pas les clauses du présent contrat.

☐ La direction de l'E.C.P.G.F se réserve le droit de modifier le tracé initial de la piste (longueur, largeur, virages fermés, tas de neige, cônes...). Toutes ces conditions n'entraînent aucune réduction et modification tarifaire.

☐ Les conditions météorologiques ne sauraient en aucun cas constituer un cas de force majeure de nature à justifier un report par le client de la date programmée. Il est impératif de vous informer des conditions climatiques ainsi que de l'état des routes afin d'avoir l'équipement adéquat pour votre véhicule en cas de neige. **Le seul et unique décisionnaire du report d'une date de location est le directeur de l'E.C.P.G.F.**

Suite à de nombreux problèmes avec les autorités AUCUN véhicule sans immatriculation ne pourra rester stationner sur les parkings de Flaine sous peine de poursuite judiciaire du responsable du groupe.

Aujourd'hui la direction de la station de Flaine nous demande de ne plus accepter des véhicules dont l'état général fait du tort à son image de station propre. De ce fait nous n'accepterons plus des voitures dont l'aspect s'apparente à des véhicules proches de la démolition auto.

Chaque année des participants arrivent avec des pneumatiques cloutés non autorisés sur notre piste et sont mécontents quand nous ne les autorisons pas à rouler. Pour éviter ces désagréments c'est à vous responsable de la location d'informer chacun de vos clients du règlement sur le circuit avant leur venue!

SARL Ecole de conduite sur glace Le Locataire
Eric CARTON